

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POSTE :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
15 Décembre 1875.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Quatrième journée.

Voici, d'après le *Journal officiel*, les chiffres du 4^e scrutin :

Nombre des votants,	691
Bulletins blancs,	2
Suffrages exprimés,	689
Majorité absolue,	345

Sont élus :

MM.		
Léonce de Lavergne,	353	voix.
Le Royer,	352	—
l'amiral Jaurès,	351	—
Berthaud,	350	—
Calmon,	349	—
de Lafayette,	349	—
Luro,	347	—
Gauthier de Rumilly,	347	—
Tribert,	346	—

Ainsi, aucun membre n'a été élu dans la liste droite.

Viennent ensuite, pour la gauche : MM. Carnot 342, Lanfrey 344, Lepetit 343, Valazé 344, Littré 340, Magnin 344, Rampon 340, Schérer 344, Scheurer-Kestner 341, Jules Simon 342, Testelin 344.

Sur la liste droite, ont obtenu le plus de voix : MM. de Belcastel 330, Carayon 330, de Cisse 334, Larcy 327, Bisaccia 328, Dupanloup 324, Montaignac 322, Raudot 326, Saint-Victor 324, Saisset 320, Kéridec 323.

La discussion des bouilleurs de cru a suivi. L'amendement Ganivet a été adopté par 391 voix contre 343.

Chronique générale.

On lit dans l'Opinion :

« Quarante-trois sénateurs restent encore à élire ; mais nous pouvons désormais attendre en toute confiance les résultats du scrutin. Depuis la séance de samedi, une majorité indissoluble s'est formée, et l'extrême droite, qui ne déguise pas la satisfaction qu'elle a éprouvée en voyant avec quel empressement les gauches ont tenu leur parole, se trouve engagée d'honneur à tenir la sienne. »

Cette invitation polie est compromettante pour l'extrême droite.

La même feuille continue ainsi :

« Plus meurtri de sa chute que saint Paul de la sienne, sur le chemin de Damas, le centre droit est tout prêt à s'amender ; il propose aujourd'hui, par un de ses organes les plus autorisés, de faire la paix. Il se déclare tout disposé à accorder à la gauche quelques places au Sénat ; il parle d'entente, de concessions mutuelles. »

« Il est trop tard, et le centre droit en sera pour ses frais ; sa parole et ses promesses n'ont plus cours auprès du parti qu'il a constamment trompé ou essayé de tromper. »

« Quant à ses services, on peut s'en passer ; les faits l'ont déjà montré et le montreront encore. »

Les informations particulières du *Constitutionnel* lui permettent, dit-il, d'affirmer qu'à la suite d'une explication très-nette, qui a eu lieu entre M. de La Rochette et M. de Carayon-Latour, M. de La Rochette s'est exprimé ainsi :

« Je ne conteste pas que vous soyez un royaliste sincère ; mais voici où nous différons. Vous préférez l'orléanisme à la République ; moi, je préfère tout à l'orléanisme. »

Le propos est au moins vraisemblable, et nous comprenons l'animosité de M. de La Rochette contre l'orléanisme ; mais il ne faudrait pas qu'elle l'entraîna à livrer la France aux radicaux.

LA LETTRE DE M. DE LA ROCHELLE.

On lit dans l'Univers :

« M. de La Rochette vient d'adresser à l'Union une lettre que ce journal publie sans commentaires et que nous reproduisons. M. de La Rochette y donne, de l'attitude qu'il a prise et conseillée dans les élections sénatoriales, l'explication qu'on attendait et que nous avions nous-même indiquée dès le premier jour : le groupe de M. de La Rochette a voulu faire échec à l'orléanisme. »

« Ce dessein n'est point blâmable, et la raison sur laquelle s'appuie M. de La Rochette, qu'il aime mieux des ennemis découverts que des ennemis cachés, est aussi une bonne raison ; mais il n'examine ainsi qu'un côté de la question ; il en est un autre, très-grave : c'est ce concours donné aux ennemis découverts qu'on introduit dans un Sénat où il pourra dépendre d'eux que les intérêts catholiques soient un jour combattus et gravement compromis. »

« C'est un point que ne pouvait, il nous semble, négliger M. de La Rochette, et il nous laisse le regret de n'y avoir pas touché. C'est pourquoi nous répétons que sa tactique nous paraît mauvaise ; une autre tactique eût écarté les ennemis découverts aussi bien que les ennemis cachés. Pourquoi ne pas la reprendre, puisque rien n'est encore définitif ? »

Reconstruction du Palais de la Légion-d'Honneur. — Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur a déjà, dans diverses circulaires, exposé à ses nombreux souscripteurs l'état progressif des travaux qui ont été entrepris pour réédifier le palais et les bureaux incendiés de la Légion-d'Honneur.

La dépense, malgré les plus strictes économies, dépasse aujourd'hui le montant des

souscriptions, et il reste à exécuter encore, en dehors de l'ameublement, toute la partie d'ornementation qui doit donner au palais de la Légion-d'Honneur le caractère propre à l'institution dont il a été, en quelque sorte, le berceau.

Une somme de 300,000 francs a été reconnue indispensable pour compléter l'œuvre. Cette somme, le grand chancelier n'hésite pas à la demander, et il est persuadé que son appel sera entendu.

Depuis longtemps, il eût fait connaître cette situation, si les malheurs, qui pendant le cours de cette année ont pesé si lourdement sur le pays, ne lui avaient imposé le devoir d'ajourner la publication de ce rapide exposé, et de suspendre, en conséquence, la plus grande partie des travaux.

Ce dernier appel à la générosité des souscripteurs s'adresse aussi à tous les membres de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, anciens ou nouveaux, qui n'ont pas, jusqu'à ce jour, pris part à la souscription.

Les souscriptions sont reçues : Dans les départements : chez MM. les Trésoriers-payeurs généraux, les Receveurs particuliers, les Percepteurs.

A Paris : A la Banque de France, à la Caisse des dépôts et consignations, à la Légion-d'Honneur (4, rue Solferino), au Crédit foncier de France.

A l'étranger : Dans les Consulats et par l'intermédiaire des maisons de banque.

Les noms des nouveaux souscripteurs seront insérés au *Journal officiel* et dans un supplément au *Livre d'Or* qui sera publié après la clôture définitive de la souscription.

Correspondance de l'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 14 décembre 1875.

La plupart des journaux reproduisent et commentent la lettre de M. de La Rochette à l'Union, et dans laquelle ce député explique les motifs qui l'ont déterminé à former une coalition avec les gauches. Cette lettre, qui est un violent réquisitoire contre le centre droit, est louée naturellement par les

Feuilleton de l'ECHO SAUMUROIS.

LA TOUTE PETITE.

(Suite.)

XIX. — LES PRÉTENDANTS.

Un sentiment vrai et profond avait pu écartier momentanément Sidonie de la vie du monde. Mais tôt ou tard elle devait y revenir ; car il lui restait de sa première éducation un besoin réel d'excitation, d'hommages et de triomphes.

Comme elle avait de bonnes manières, une physionomie séduisante et une fort belle dot, les prétendants commencèrent à poindre à l'horizon, et se dirigèrent à la file vers la sonnette de M. Lescale.

Le premier qui s'avisa de demander au digne homme un entretien particulier était un jeune homme vêtu à la dernière mode, riche en biens meubles et immeubles, et dont toute l'occupation semblait être de soigner ses moustaches, qui lui faisaient honneur dans le monde.

Sidonie déclara à son père qu'elle n'épouserait jamais un oisif.

Ce n'était pas déjà si mal répondu pour une enfant gâtée. C'est ce que pensa M. Lescale.

Néanmoins il enveloppa son refus des plus grandes précautions oratoires, de peur de pousser le monsieur oisif à des résolutions désespérées.

Mais le monsieur oisif prit la chose en galant homme, et tourna tranquillement ses batteries d'un autre côté.

Le second prétendant était dans les affaires jusqu'au cou. C'était justement le voyageur horizontal qui avait rompu des lances contre le monsieur rougeaud.

Ce garçon était un bon parti selon le monde, de plus ce n'était pas un oisif.

Sidonie le refusa parce qu'il ne savait rien en dehors des affaires, et qu'elle avait bien résolu de ne point épouser un ignorant.

Encore cette fois, le bon M. Lescale enveloppa son refus de tant de circonlocutions que le prétendant fut forcé de demander si c'était « oui » ou « non. »

M. Lescale, mis au pied du mur, avoua d'une voix faible et émue que c'était « non. »

— Moi, dit le prétendant avec le plus beau sang-froid du monde, j'aime les affaires nettement réglées. On sait au moins à quoi s'en tenir et l'on ne perd pas son temps. Ne pensons plus à celle-là ; voulez-vous ? A propos, j'espère que vous n'aviez pas de fonds placés chez Méreaux et Co. Non ?

tant mieux ! On dit que leur faillite, par des ramifications souterraines, tient à celle de Newman, Snapfarthing et Co, de New-York, dont les journaux ont fait tant de bruit dans le temps.

Ayant ainsi montré qu'il avait tout son sang-froid, et qu'il était un homme d'affaires imperlurbable, le voyageur horizontal prit son chapeau, calcula qu'il serait à la gare pour le train de cinq heures, et partit sans se presser.

En quelques mois d'exercice, M. Lescale fut passé maître en l'art d'éconduire poliment les prétendants.

— Sidonie est vraiment trop difficile, dit-il à sa femme un jour qu'il venait d'exécuter, dans le secret de son cabinet, sa dix-huitième victime.

— Elle a le droit de l'être, répondit M^{me} Lescale avec orgueil.

Parmi les prétendants éconduits, les uns rougissaient, les autres pâlissaient, d'autres se mordaient les lèvres, d'autres souriaient d'un air contraint ; les uns faisaient une sortie cérémonieuse et correcte, les autres se trompaient de porte et laissaient tomber leur chapeau ; les uns gardaient le plus profond secret sur leur mésaventure, les autres la racontaient naïvement.

Aussi, il fut bientôt de notoriété publique que M^{lle} Lescale avait des prétentions exagérées, mal justifiées par un caractère vaniteux et personnel (dans le monde on dit poliment personnel, qui n'est

guère français, lorsqu'on ne veut pas risquer le vilain mot *égoïste*).

Les prétendants devinrent plus rares sans que Sidonie eût l'air de le remarquer ; car si elle avait d'assez graves défauts, elle n'était ni vaine ni coquette ; elle était orgueilleuse, ce qui est fort différent.

Le seul homme auquel elle eût volontiers accordé sa main, parce qu'elle le trouvait digne d'elle, était un jeune ingénieur sans fortune, nommé d'Ivray ; elle avait reconnu facilement qu'il avait le cœur haut placé, et l'esprit solide et bien cultivé.

De son côté, M. d'Ivray, qui était bon observateur, avait découvert, sous le langage frivole de Sidonie, des sentiments nobles et élevés. Mais il était effrayé de la voir si mondaine et si avide d'hommages.

De plus, il était pauvre et fier. Il se tint donc à distance.

XX. — LA FAMILLE LESCALE MISE A L'ÉPREUVE.

La faillite Méreaux amena la déconfiture d'un banquier de Lille, qui amena à son tour la chute des frères Simpson de Londres, qui en amena plusieurs autres.

Le monde des affaires était en émoi, et les gens d'affaires, voyant ainsi tomber les banquiers les uns sur les autres comme des capucins de carles, se demandèrent avec effroi où cela s'arrêterait.

feuilles radicales, et la République française a consacré trois colonnes à la paraphrase élogieuse de l'épître légitimiste. L'organe de M. Gambetta, après avoir reconnu que les légitimistes sont à la position extrême de celle que ses amis occupent dans la Chambre, qu'une barrière infranchissable les sépare sur le terrain des principes et de l'origine du gouvernement, s'efforce cependant de démontrer que la coalition formée par eux est très-naturelle et très-légitime; que la lettre de M. de La Rochette est un signe des temps, un grand acte de conservation de la pure politique royaliste, qu'enfin une ère vraiment nouvelle va commencer avec les institutions de la France républicaine.

Nous ne pensons pas que cette perspective finale soit précisément agréable à l'honorable député de la Loire-Inférieure.

En somme, c'est par haine de la République que les intrusants de l'extrême droite se sont ligüés avec les gauches contre le centre droit, tandis que c'est par amour de la même République que les gauches ont formé cette alliance. Ce qu'il faut en conclure, c'est que l'un ou l'autre des groupes coalisés, et peut-être tous deux, manquent de logique et vont contre le but qu'ils pensent atteindre. La haine est mauvaise conseillère, et, en obéissant à ce sentiment, les coalisés n'ont fait ni leurs propres affaires ni celles du pays. Je ne vois guère que les radicaux qui aient à se féliciter sérieusement des derniers événements de Versailles, qui ont jeté l'inquiétude et le désarroi dans les rangs des conservateurs et rendu aux révolutionnaires l'espérance et l'audace. Tous les heureux effets produits dans le pays par l'administration intelligente et ferme de l'honorable M. Buffet sont, sinon perdus, du moins gravement compromis. D'un bout à l'autre de la France, les feuilles radicales, qui reçoivent de Paris leur mot d'ordre, entonnent un chant de triomphe et annoncent la chute prochaine de l'énergique chef de cabinet, qu'elles ont toujours poursuivi de leurs haines.

C'est qu'en effet ce qui vient de se passer à Versailles n'est pas, comme le disent les vainqueurs, l'écrasement du centre droit, c'est surtout l'affaiblissement et la défaite des conservateurs, défaite causée, ce qui est profondément douloureux, par la déplorable défection d'hommes appartenant à ce grand parti de l'ordre qui a toujours été invincible en France, lorsqu'il ne s'est pas divisé.

On comprend mieux la conduite tenue par les bonapartistes, qui ont pour objectif d'entraver la marche du gouvernement, de jeter le discrédit sur les institutions parlementaires, enfin d'entretenir dans les esprits l'inquiétude et l'agitation. M. Rouher, il y a quelques jours, dans une entrevue avec les délégués de la presse bonapartiste de province qui lui ont été présentés par M. Merson, directeur de l'Union bretonne, a exposé avec beaucoup de franchise les projets et le plan politique du parti de l'appel au peuple. « Ce qu'il faut éviter avant tout, a-t-il dit, c'est que les Chambres prochaines soient composées, en majorité, de membres hostiles à la révision. Or, le seul parti qui

ne puisse, à aucun prix, consentir à la révision, celui que par conséquent les bonapartistes doivent combattre par tous les moyens possibles, c'est le parti orléaniste... »

Ainsi M. Rouher a répondu par avance aux calomnies dirigées contre le centre droit par les gauches, en constatant que ce groupe était le seul qui ne pût songer à la révision. Si le centre droit, de l'aveu de ses adversaires, est le parti le plus fermement constitutionnel, le plus dévoué à l'affermissement de l'œuvre du 25 février, comment expliquer la haine dont il est l'objet de la part de ses anciens alliés ?

Il ne faut pas s'étonner si, en présence de ces monstrueuses contradictions, le pays reste frappé d'étonnement et d'inquiétude, ce malheureux pays qui, après les désastres dont il a été victime, a tant besoin d'ordre et de paix.

CONCOURS GÉNÉRAL DE NEVERS EN 1876.

Le concours général d'animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine, de volailles mortes, fromages, beurres, instruments, machines et produits agricoles, organisé tous les ans par la Société départementale d'agriculture de la Nièvre, aura lieu, en 1876, du 10 au 13 février. Tous les éleveurs et exposants de France sont invités à y prendre part.

Comme les années précédentes, un concours avec vente d'animaux reproducteurs appartenant aux races pures nivernaise-charolaise, durham, south-down, dishley, charmoise, etc., etc., des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, et une exhibition d'attelages nivernais (juments et bœufs), compléteront cette magnifique fête agricole, la plus importante de France après le concours du palais de l'Industrie.

Le programme détaillé du concours et les modèles de déclaration sont envoyés franco aux personnes qui en font la demande au secrétaire de la Société d'agriculture, à Nevers. Le délai pour l'admission des déclarations expire le 31 décembre courant.

Etranger.

ROME.

Les pèlerins bretons, conduits par le comte de Palys, ont été reçus dimanche en audience solennelle. Dans son discours en réponse à leur adresse, le Pape a fait un rapprochement émouvant entre les assemblées de l'Eglise primitive et les assemblées actuelles, où, comme autrefois, on fait des prières et l'on recueille des offrandes pour Pierre. Il a fait le portrait des assemblées chrétiennes, par opposition aux assemblées mauvaises.

Il a cité les paroles de saint Pierre : *Veniet tempus refrigerii.*

Il a affirmé l'espérance que la tranquillité sera rendue à l'Eglise.

Sa Sainteté a terminé son allocution en bénissant la France entière, et en deman-

Seule, Sidonie avait conservé intacte la fortune de l'oncle Maupoil.

Elle offrit généreusement de la partager avec ceux qui avaient été moins heureux qu'elle. Le magistrat refusa, disant qu'il avait de quoi vivre, qu'il avait l'avenir devant lui, et que ce coup, loin de l'abattre, avait stimulé son ambition.

Paul, dans une lettre pleine de bonne humeur et de bons sentiments, demandait à Sidonie pour qui elle le prenait, de croire que sa solde de chef de bataillon n'était pas une véritable fortune pour un simple célibataire.

Le magistrat et lui, sans s'être donné le mot, écrivirent à Gaston pour lui demander ce qu'on pourrait faire pour lui et pour son père.

Gaston répondit que Sidonie l'avait forcé à accepter une somme assez forte pour recommencer sa fortune en Australie, et qu'elle s'était chargée de son père et de sa mère.

La femme de Gaston, sous un extérieur un peu trop mondain, cachait une âme bien trempée. Elle résolut de suivre son mari en Australie, pour le soutenir dans ses luttres, et pour partager ses fatigues et ses dangers. Sidonie se chargeait des deux enfants.

(La suite au prochain numéro.)

dant au ciel qu'elle soit délivrée des périls qui la menacent.

Le consistoire est ajourné à cause de l'état de souffrance du cardinal de Rennes.

La jeunesse catholique de Bologne prépare un pèlerinage au tombeau des Apôtres.

TURQUIE.

Dans une dépêche récente de Constantinople, l'iradé des réformes qui sera promulgué prochainement contiendra les concessions suivantes :

1° Admission du témoignage des chrétiens dans tous les tribunaux ;

2° Facilités pour acquérir les biens fonds ;

3° Egalité parfaite entre les membres des différents cultes ;

4° Aptitude des chrétiens à toutes les charges politiques et militaires, même à celle de grand-vizir ;

5° Création d'un Parlement composé de membres pris dans les notabilités des provinces et élus par les communes.

ALLEMAGNE.

On écrit d'Allemagne à l'Union :

Le voyage du prince Gortschakoff à Berlin et ses longues conférences avec le prince chancelier ont ramené l'attention sur l'échiquier diplomatique, et je vous envoie des appréciations que je crois avoir puisées à une source sûre.

Je n'ai pas la prétention de vous révéler les entretiens secrets des deux diplomates, mais j'ai de fortes raisons de penser que leur conférence a rendu plus complète l'entente qui existait déjà entre les deux ministres dirigeants.

Au milieu des alternatives de rapprochement et de refroidissement qui depuis cinq ans ont eu lieu entre la Russie et la Prusse, le prince Gortschakoff paraît être toujours resté fidèle à sa politique d'union avec le chancelier, et elle se résume en ces deux points : liberté d'action pour la Russie du côté de l'Orient ; liberté d'action de la Prusse du côté de l'Occident.

Il est bien possible que pendant ces cinq années les deux diplomates, se regardant en face et mesurant leurs forces, aient été sur le point d'en venir à une séparation et de devancer l'époque où leurs politiques devront infailliblement se combattre ; et c'est ce qui expliquera les avances faites par la Russie à l'Autriche, peut-être même à la France, et l'intervention en notre faveur de l'empereur Alexandre, au mois de mai dernier, bien qu'on m'ait assuré que la manœuvre exécutée alors par la chancellerie prussienne ait été une fausse attaque, dans le but de sonder l'Europe.

Il est bien possible aussi que le prince Gortschakoff ait été obligé de céder plusieurs fois aux antipathies de la nation russe contre tout ce qui est allemand, comme aussi aux sympathies très-vives que les peuples d'origine slave témoignent à la France.

Mais toujours la communauté des intérêts de la Russie et de la Prusse contre l'Eglise et l'Autriche, comme aussi la nécessité du concours de celle-ci pour résoudre la question d'Orient, ont ramené le prince Gortschakoff à son point de départ.

Et pendant ce temps-là le prince chancelier d'Allemagne était comme forcé d'exécuter le même mouvement. En cherchant à réaliser la seconde phase de ses projets, il ne se dissimulait pas les hésitations de l'Angleterre, les inquiétudes de l'Autriche et les susceptibilités des nations secondaires.

Il a bien pu enchaîner la Suisse, l'Espagne, peut-être même l'Italie, à sa politique et entourer la France dans un cercle hostile dont il cherche en ce moment à fermer en Belgique la dernière ouverture.

Il a bien pu chercher à isoler la France et s'assurer même le concours de plusieurs grandes puissances, dans le cas où elle deviendrait encore un foyer révolutionnaire, dangereux pour l'Europe.

Mais comme un général d'armée qui, avant de livrer bataille, doit toujours prévoir la défaite, il a cherché à se procurer un allié sûr pour le cas où nos armées tromperaient les calculs de l'état-major prussien, et cet allié lui a toujours semblé devoir être la Russie.

J'ai dit que l'Italie était peut-être déjà enchaînée à la politique prussienne. Je sais que Victor-Emmanuel a tout fait pour garder une attitude neutre entre la Prusse et la France. Les révélations du général de La

Marmora, publiées, il y a deux ans, au moment où le roi d'Italie se rendait à Berlin, — *Un poco più di luce*, — et dont le premier volume seul a paru, étaient une précaution pour protéger la liberté d'action de l'Italie ; aussi cette entrevue n'avait eu aucun résultat. Mais vous avez vu l'empereur Guillaume en solliciter une seconde, et je ne suis pas sûr que cette fois elle n'aura pas eu une conclusion.

J'ai dit aussi les hésitations de l'Angleterre ; la position qu'elle vient de prendre en Egypte donne beaucoup à réfléchir et me rappelle une conversation que j'avais au début de la guerre de Crimée avec un haut diplomate ottoman. Il était catholique et paraissait se préoccuper des dangers de l'Eglise ; il paraissait aussi, par tradition de famille, s'intéresser à la France. Nous causions de l'entente cordiale qui paraissait s'établir en ce moment entre le gouvernement de Saint-James et celui des Tuileries pour protéger l'indépendance de la Turquie.

« Cette entente ne durera pas, » me disait mon interlocuteur. Et comme je paraissais étonné, il ajoutait : « Tant que l'Angleterre verra qu'elle peut empêcher la Russie d'arriver à Constantinople, elle sera l'alliée de la France et de l'Autriche. Le jour où elle verra qu'elle ne peut plus arrêter la Russie, vous la verrez s'allier à la Russie pour écraser la France, l'Autriche et toutes les puissances catholiques. »

Quoi qu'il en soit, je constate à Berlin les bruits de guerre qui se répètent, avec enthousiasme par l'armée, avec inquiétude par le peuple.

Je n'ai plus rien à vous apprendre sur les préparatifs qui sont toujours poursuivis avec la précision et la méthode que l'état-major prussien nous a fait connaître il y a cinq ans.

Ce sont les amis du gouvernement qui ont répandu les bruits d'un *modus vivendi* avec les évêques. On a préparé de nouvelles lois contre l'Eglise ; mais on parle aussi de les retirer, ce qui, en ce moment, est bien significatif.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu de nombreuses observations sur la manière dont la perception des droits d'octroi se fait aux diverses entrées de la ville.

L'employé de service à la porte du bureau oblige les personnes qui ont des droits à solder à abandonner leurs chevaux et à entrer au guichet pour verser elles-mêmes la somme à payer, quelque minime qu'elle puisse être. Un cavalier doit laisser son cheval seul sur la chaussée, un conducteur son attelage.

Voilà un système étrange. Cette exigence est un encouragement à la fraude et par là lèse les intérêts de la ville. Combien de gens de bonne foi, en effet, s'abstiendraient de faire une déclaration pour éviter d'abandonner leur animal qu'ils savent fougueux, peureux, prompt à s'emporter si on lui laisse la bride sur le cou, et cela d'autant plus facilement qu'il approche davantage de son écurie.

C'est une excitation complète à enfreindre les règlements de police qui s'opposent, avec juste raison, à ce qu'un conducteur abandonne ses chevaux.

Si un agent de l'autorité, passant devant un bureau d'octroi tandis qu'un animal est seul, dressait procès-verbal, un tribunal pourrait-il condamner celui qui s'est soumis à une injonction d'un autre agent de la même autorité ? Quelle situation impossible !

Et si un cheval emporté occasionnait quelque malheur, à qui devrait-on s'en prendre, si ce n'est à l'autorité elle-même, qui n'a pas su coordonner ses règlements pour ses divers services.

Déjà, il y a deux ans environ, le cheval d'un de nos concitoyens, laissé à la porte du bureau d'octroi du Pont-Foucharde par le domestique qui acquittait des droits d'octroi, a traversé les rues de Bordeaux et d'Ortrée, a traversé les rues de Bordeaux et d'Ortrée, au galop, jetant partout l'effroi. Il n'y a eu, il est vrai, que des pertes matérielles, personne cette fois n'a été atteint. Les réclamations se sont alors élevées de toutes parts au nom de la sécurité publique et du bien-être, mais elles n'ont amené aucun changement. Aujourd'hui, sur les observations qui nous arrivent de divers côtés, nous les

renouvelons, convaincus que nos édiles les prendront à cœur, et donneront des ordres à leurs employés d'octroi pour qu'il soit apporté un prompt remède à ce système déplorable.

Depuis quelque temps, on s'est également beaucoup ému d'un nouveau droit de cinquante centimes qui serait perçu, à l'entrée de la ville, sur toute charrette entrant chargée de bois ou autres marchandises. C'était un *tolle* général; cela se conçoit, il y a déjà tant de droits que les habitants payent, sous toute forme et sous tout titre, depuis que l'on voit au pouvoir ceux qui se montraient les plus ardents à demander la suppression des octrois.

Le grief n'est pas aussi grand qu'on le disait: il n'y aurait d'imposé, paraît-il, que les seules charrettes chargées de bois devant circuler à travers les rues pour trouver acheteur; celles-là seulement bien entendu. Seraient exemptes de ce droit les charrettes entrant en ville avec une destination désignée sur la quittance des droits d'octroi.

Une simple question.

Pourquoi, d'après les on-dit, n'a-t-on pas perçu ce droit dès le début du nouveau tarif des places? Y a-t-il même un arrêté à cet égard? Nous ne l'avons pas publié ni vu affiché en aucun endroit de la ville.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que, cette année, les fêtes de Noël et du premier de l'an tombent le samedi, jour du marché ordinaire de la ville de Saumur;

Préviens le public que ces deux marchés seront avancés d'un jour et qu'ils se tiendront le vendredi 24 et le vendredi 31 décembre courant.

Saumur, le 14 décembre 1875.

Le Maire, LECOY.

L'administration municipale de la ville d'Angers vient d'adresser l'appel suivant, en faveur des pauvres, aux habitants de la ville d'Angers:

« Monsieur et cher concitoyen,

» A l'entrée d'un hiver déjà rigoureux, l'administration municipale n'hésite pas à faire appel à vos sentiments charitables, au nom des malheureux que le bureau de bienfaisance ne peut secourir faute de ressources.

» Elle ne saurait douter de votre empressement à participer à la souscription publique qu'elle vient d'ouvrir, et, se faisant l'interprète des familles dont vous aurez contribué à soulager la misère, elle vous remercie à l'avance de votre généreuse offrande.

» Veuillez agréer, monsieur et cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

» Le maire d'Angers,

» A. BLAVIER. »

Les souscriptions seront reçues tous les jours, au bureau de bienfaisance, de 4 heures à 5 heures.

Sur la première liste de souscription, M. Blavier s'est inscrit pour 4,000 fr. et chacun des adjoints pour 200 fr.

LA COMPAGNIE DE LA VENDÉE.

Un de nos confrères annonce que l'assemblée des actionnaires de la Vendée, qui a eu lieu samedi, a approuvé à l'unanimité, non-seulement des membres présents, mais des actions formant son capital, le contrat passé avec la Compagnie des Charentes.

Le projet soumis par le gouvernement à la commission de l'Assemblée, et ayant pour objet des garanties d'intérêt et des concessions à donner à la Compagnie des Charentes, est approuvé par la commission, sauf une modification concernant les actions. La commission demande que la garantie porte sur 25 fr. d'intérêt par action pendant sept années au lieu de 12 fr. 50 pendant quatorze années.

BEAUFORT. — Le 6 courant, un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de la nommée Marie Hermitteau, âgée de 75 ans, propriétaire à Brion, canton de Beaufort.

Cette femme, qui était infirme, n'a pu se sauver et est morte asphyxiée.

LONGUE. — Le 9, le nommé Louis Mariet, âgé de onze ans, demeurant à Longue, s'est noyé accidentellement dans un abreuvoir.

Le même jour, dans le canton de Beaupreau, le jeune François Girard, âgé de 9 ans, a été écrasé par une poutre, par suite de l'écroulement d'une partie de l'église de la Poitevine, construite en partie en planches.

Le 10, à Villedieu, même canton, Mathurin Collaisseau, domestique de M. Chevalier, s'est noyé dans une pièce d'eau, où il est accidentellement tombé.

Mathurin Collaisseau était au service de la famille Chevalier depuis soixante-trois ans; il y était entré à l'âge de huit ans. C'était un de ces types de fidélité et de dévouement qu'on rencontre rarement aujourd'hui.

NANTES. — Lundi, le garde-barrière du passage à niveau, quai de Richebourg, en voulant fixer la chaîne pour fermer le passage, a été renversé sur la voie par la machine d'un train de manœuvre. Ce malheureux a eu une jambe littéralement coupée. On l'a aussitôt transporté à l'hospice, mais il a succombé pendant le trajet.

Il était âgé de 40 à 42 ans, et marié sans enfants.

A dater du 20 de ce mois, une modification tout récemment mise en pratique par la Compagnie de l'Ouest va être introduite dans le service des grandes lignes du réseau d'Orléans.

Des voitures de 2^e et même de 3^e classe vont être attelées dans les trains express et tout voyageur aura droit d'y prendre place autant que le trajet qu'il aura à accomplir sera supérieur à 300 kilomètres.

Cette innovation, qui a toutes les proportions d'un événement, va être tentée d'abord sur la nouvelle ligne de Toulouse (par Limoges et Brive) qui sera livrée à l'exploitation également le 20 décembre.

Cette ligne abrégée de plus de soixante kilomètres la distance comprise entre Paris et Toulouse et entre Paris et Capdenac, ainsi que toutes les gares et stations des lignes, se détachant de ces deux points.

Désormais les petites bourses comme les grandes ont la faculté de se rendre à Toulouse en 17 heures. Aujourd'hui encore il n'en faut pas moins de 20 par train express.

La cour d'appel de Bordeaux a jugé ces jours derniers une affaire qui intéresse tout le monde. Voici les faits:

Un voyageur dépose sa malle dans une gare de la ligne des Charentes. On lui délivre tout naturellement un récépissé. Le lendemain, il retourne à la gare pour retirer ses bagages; il remet son titre entre les mains d'un employé, puis, se ravissant, il dit à l'agent qu'il ne reprendra pas encore la malle, en lui recommandant de vouloir bien la garder un jour encore.

Il revient donc sur ses pas, non sans laisser une légère gratification et négligeant de reprendre son récépissé.

Le lendemain, la malle était égarée. Quelque voyageur l'avait dû emporter, profitant sans doute de la méprise d'un agent de la Compagnie. Le voyageur réclame. La Compagnie lui répond qu'elle est déchargée, et lui oppose le récépissé qu'elle détenait. D'où un procès, jugé d'abord par le tribunal de Jonzac, et par la cour d'appel en deuxième instance.

Le voyageur a eu gain de cause, en dépit de ses torts apparents.

Faits divers.

La préfecture de police de Paris vient d'adresser aux commissaires de police une circulaire prescrivant le recensement des débits de boissons dans Paris et la banlieue.

Ce travail, qui s'exécute chaque année, produit toujours un chiffre de plus en plus considérable.

A Paris, le nombre de ces établissements est de plus de 20,000.

Il y a dans la capitale 3,500 rues, et, sur

une superficie de 800,000 mètres, son construites 65,000 maisons.

Il y a donc six débits de boissons pour chaque rue, un pour chaque fois 40 mètres, un pour chaque fois trois maisons et enfin un pour chaque fois 25 hommes.

Si les Parisiens souffrent de la soif, ils ne pourront point s'en prendre aux débitants de liquides, car ils ont eu soin de se multiplier d'une prodigieuse façon.

Samedi soir, les députés qui sont rentrés à Paris par le train parlementaire ont eu une émotion.

Le bandage d'une roue s'est détaché à la hauteur de Courbevoie, et chaque fois que ce bandage rencontrait une traverse, le wagon, dans lequel étaient MM. Magne et Houssard, éprouvait de tels chocs, qu'un déraillement devenait imminent.

A l'appel des voyageurs menacés, de tous côtés on s'est mis aux portières en poussant de véritables hurlements, espérant attirer l'attention des conducteurs du train.

Enfin, à Clichy-Levallois, un voyageur, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, a traversé tout le train sur le marchepied extérieur; il est heureusement arrivé jusqu'au conducteur, qui a enfin donné l'ordre d'arrêter, après avoir dit qu'il entendait bien les cris, mais qu'il croyait qu'ils venaient de gamins.

Le train a stationné près d'un quart d'heure en face de la gare de Batignolles.

Puis il s'est mis doucement en route sur Paris.

Comme on le voit, on a eu plus d'émotion que de mal.

Une chose remarquable, c'est que les trois quarts des gens qui se disent présentement partisans de la République seraient fort embarrassés d'expliquer ce qu'ils entendent par ce mot.

— Moi, je veux la République, disait un monsieur en agitant les bras.

— Enfin, voilà une heure que vous répétez cela, fit quelqu'un. Qu'est-ce que vous appelez la République? Donnez-nous une définition.

— La République? répondit le monsieur assez interloqué, la République, eh bien! c'est... c'est un gouvernement où tout le monde gouverne.

— Tout le monde gouverne? Eh bien, alors, qu'est-ce que tout le monde gouverne?

— Parbleu! les autres.

Dernières Nouvelles.

M. de La Rochette, président du groupe des Cheval-Légers, a donné sa démission. Ce groupe a tenu une réunion hier, a accepté la démission de M. de La Rochette comme président et a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été nommés: président: M. de la Monneraye; vice-présidents: MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de La Rochefoucauld-Bisaccia; secrétaires: MM. de la Bassettière et du Bodan; questeur: M. Combier.

Puis la réunion a adopté la résolution suivante:

« Les députés soussignés, voulant accepter la seule responsabilité de leurs actes personnels et décliner celle qu'ont assumée les membres de la réunion qu'ils ont eu le regret de voir se séparer de la majorité, déclarent que, dans ses séances précédentes, la réunion avait affirmé la volonté de n'essayer une entente pour l'élection des sénateurs qu'avec les groupes conservateurs.

» Elle n'a jamais eu d'autres représentants, parmi les candidats au Sénat, que les treize membres élus par elle dont les noms ont été inscrits sur la liste de la droite et dont aucun n'a figuré sur la liste opposée.

» Elle avait formellement repoussé toute idée d'alliance avec les groupes de l'Assemblée dans lesquels se rencontrent les adversaires les plus décidés de la Monarchie légitime, les ennemis avoués de l'Eglise et de l'ordre social chrétien.

» Elle persiste dans cette politique royaliste, qui reste catholique et conservatrice.

» Résolus à déjouer les intrigues et à combattre, s'il le faut, toutes les usurpa-

tions et toutes les violences révolutionnaires, les députés royalistes prient Dieu d'épargner à leur patrie les maux dont elle est menacée, de dissiper les préjugés, d'éclairer les esprits, d'éteindre les haines, de préparer par l'apaisement et la concorde des intelligences et des cœurs l'indispensable restauration de la monarchie, et d'épargner au roi la douleur de n'arriver au trône qu'à travers des ruines. »

Les déclarations inscrites au procès-verbal ont été signées par tous les membres présents. Chacun pourra en prendre une copie, certifiée conforme par le président et le secrétaire de la réunion. La publication en est autorisée.

On craint que le groupe Laverne ne fasse défection à la gauche; il trouve qu'on ne lui a pas fait la part suffisante et tient surtout à l'élection de M. Gouin. La gauche est furieuse que ses candidats ne soient pas passés lundi en plus grand nombre, et accuse surtout un absent: sa présence n'eût rien changé, car elle eût élevé la majorité absolue.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

Bulletin Financier.

Paris, 14 décembre.

Le marché a été assez animé aujourd'hui, et le 5 0/0 a gagné de nouveau 5 centimes. Débutant à 103,95, il a atteint 104 à deux heures et s'y est maintenu assez ferme jusqu'en clôture. On a cependant, après bourse, fait quelques affaires à 103,97 1/2.

Le 3 0/0, qui est depuis quelque temps mieux tenu que le 5 0/0, a eu une nouvelle reprise de 10 centimes. Il a ouvert en hausse de 5 centimes, à 66,45, et à 2 heures il faisait 66,50, cours qu'il a conservé et auquel se sont traitées beaucoup d'affaires.

L'Italien, qui était hier à 72,35, a facilement fait 72,40 aujourd'hui.

Le Crédit mobilier a débuté à 245, avec une nouvelle hausse de 4 fr. 25; mais ce qui lui était déjà arrivé il y a deux ou trois jours, c'est-à-dire des réalisations précipitées, l'ont fait revenir à 207,50. Nous sommes persuadés qu'il reprendra dès demain son mouvement ascensionnel.

Le Turc, qui depuis près d'un mois varie entre 24 et 25, est aujourd'hui à 24,92 1/2.

Les lots sont à 70,50.

Le Pérou est peu demandé. On a cependant fait quelques affaires à 34 1/2.

Le Mobilier espagnol se maintient à 708,75.

La Banque de Paris fait 4,095, et la Banque ottomane 466,25.

Les actions lombardes sont à 241,25 et les obligations à 240,25.

Extérieure espagnole, 47 7/8; Intérieure espagnole, 45 7/8.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 20 décembre 1875,

POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

Le Voyage en Chine

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Labiche et Delacour, musique de François Bazin.

Voici la distribution des principaux rôles:

Henri de Kermaison, MM. Biron; Pompéry, Diepdalle; Maurice Fréval, Descamps; Bonneteau, notaire, G. Simon; Alidor de Roseville, Moreau; Martial, Duchateau; Marie Pompéry, M^{lle} Papin; Berthe, M^{lle} Mascart; M^{me} Pompéry, M^{me} Debléye.

Au troisième acte, DÉCOR DU NAVIRE du Grand-Théâtre d'Angers.

Le spectacle commencera par:

CROQUE-POULE, comédie-vaudeville en 4 acte, de Duvert et Lausanne.

Jouée par M. Gustave Simon et M^{lle} Eugénie Simon.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Vu les grands frais occasionnés par le Voyage en Chine, le prix des places sera légèrement augmenté.

Prix des places pour cette représentation:

Stalles, premières loges, balcon et avant-scène, 4 fr.; premières loges de galerie, baignoires et parquet, 2 fr. 50; MM. les officiers, 3 fr.; parterre civil, 1 fr. 75; parterre militaire, 1 fr.; parterre militaire, 1 fr. 25; deuxième galerie, 1 fr. 25; amphithéâtre, 60 cent.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, nigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris

celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65.311.

Venant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45.270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74.442.

Courmes, par Venée (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur; la

laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFFRET, curé.

Core N° 68.415.

M. Lécian père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1 1/2 kil., 10 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GORDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons phar-

maciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (534)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	50	» 03	Soc. gén. de Crédit industriel et	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	735	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	95	» 05	comm., 125 fr. p. j. nov.	208	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	706	25	3 75
5 % jouiss. novembre.	103	95	» 05	Crédit Mobilier.	510	»	»	Société autrichienne, j. janv.	657	50	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	483	75	»	Crédit foncier d'Autriche.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	962	50	»	Orléans.	324	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Est, jouissance nov.	962	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	319	25	»
— 1865, 4 %	502	50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	721	25	»	Est.	310	»	»
— 1869, 3 %	360	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	1203	75	3 75	Nord.	324	75	»
— 1871, 3 %	343	»	»	Orléans, jouissance octobre.	987	50	»	Ouest.	319	»	»
— 1875, 4 %	463	»	»	Quest, jouissance juillet, 65.	618	75	»	Midi.	317	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	Vendég., 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	617	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1060	»	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société immobilière, j. janv.	26	50	»	Canal de Suez.	512	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	328	75	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	912	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir,
4 — 19 — — — omnibus.
7 — 23 — — — express.
omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
19 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 13.

Vente par licitation, aux enchères publiques, en l'étude de M^e Laumonier, notaire à Saumur, le mardi onze janvier mil huit cent soixante-seize, à midi, de deux lots, composés des biens ci-après :

PREMIER LOT.

La métairie du Haut-Saunay, commune d'Ambillou.

1° Bâtimens d'habitation et d'exploitation de la métairie, cour, jardin et place à fumier hors de la cour, numéros 725, 725 bis, 726, 727, 732 de la section A du plan cadastral, contenant quarante-deux ares soixante centiares.

2° Clos du Haut-Saunay, terre, numéros 547 et 552, section A du plan cadastral, contenant quatre hectares soixante-cinq ares vingt centiares.

Nota. — Servitude de passage sur cet immeuble au profit de Mathurin Hétreux, pour l'exploitation de sa propriété, située au levant.

3° Les Grands-Méges ou Mont-Pertus, terre, numéro 544, section A du plan, contenant sept ares.

4° La Croix-Martin, terre, numéro 503, section A, contenant trois hectares deux ares cinquante centiares.

Nota. — Servitude de passage sur cet immeuble, due à divers pour l'exploitation d'immeubles situés au levant.

5° Une portion à prendre à l'extrémité ouest de la pièce de Mont-Pertus, partie en vigne, partie en choux, numéro 528, section A, contenant environ neuf ares quatre-vingt-dix centiares.

6° Les Grands-Méges, terre, actuellement en luzerne, formant deux morceaux, numéros 590 et 592, section A, contenant ensemble quatre-vingt-neuf ares.

7° La Pierre-Grimault, lande et vigne, numéros 342 et 356, section A, contenant un hectare vingt-et-un ares.

8° Le Grand-Sainfoin, terre, numéro 668, section A, contenant un hectare soixante-cinq ares vingt centiares.

9° Guinechien, terre, numéro 927, section B, portion de un hectare trente-deux ares, à prendre vers couchant, dans le sens du midi au nord, en ligne droite.

10° La Genevraie, terre, numéro 944, section B, portion de treize ares vingt centiares environ, à prendre dans la largeur du terrain Angereau, l'un des joignants.

11° Guinechien, terre, numéro 927, section B, portion de soixante-six ares environ, à prendre en ligne droite, sur la largeur du terrain Angereau, l'un des joignants.

12° Charcé, terre, numéro 671, section B, contenant soixante-dix ares.

13° Guinechien, terre, numéro 927, section B, portion de trente-neuf ares soixante centiares environ, à prendre vers midi, en ligne droite.

14° Sur la Levée, terre et vigne, numéro 326, section A, contenant quatre hectares quarante-huit ares.

15° Les Pâtis ou les Cosses, terre, numéro 1553, section B, contenant quarante-et-un ares soixante-dix centiares.

16° Le Pré de Longrois, terre et pré, numéro 1551, section B, contenant quatre-vingt-seize ares cinquante centiares.

Commune de Louresse-Rochemennier.

17° Le Pré-de-la-Brèche, terre, entouré de fossés de tous côtés, joignant au levant un sentier, au couchant et au nord Priou, au midi divers.

DEUXIÈME LOT.

La métairie du Veau, commune de Louerre.

18° Butte-de-Vaumains, terre et vigne, numéros 996, 1023 et 1024, section B, contenant en totalité deux hectares quatre-vingt-neuf ares dix centiares.

19° Le Grand-Pré, pré, numéro 1270, section B, contenant trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares.

20° La Robinière, terre, numéro 22, section D, contenant un hectare quarante-huit ares cinquante centiares.

21° La Renardière, vigne, numéro 820, section B, contenant sept ares cinquante centiares.

22° La Butte-de-Vaumains, vigne, numéro 827, section B, contenant trois ares dix centiares.

23° La Butte-de-Vaumains, vigne, numéro 837, section B, contenant quatre ares cinquante centiares.

24° Les Terres-Rouges, vigne, numéro 898, section B, contenant onze ares quarante centiares.

25° Le Bois-des-Epinais, bois, numéro 1021, section A, contenant neuf hectares treize ares.

26° La Guyaie, terre, numéro 1235, section D, contenant dix-huit ares quarante centiares.

27° La Pièce Carrée, terre, numéro 1710, section E, contenant soixante-neuf ares vingt centiares.

Lesdits biens immeubles sont indivis entre :
1° M. Hugues Paul-Emile Lavoye, sous-lieutenant au 2^e chasseurs, en garnison à Tiemcen; 2° M^{lle} Lucie-Amélie Lavoye, épouse de M. le baron Georges-Henri-Maximilien de Saint-Mart, lieutenant au 5^e dragons, en garnison à Saint-Omer; 3° M^{lle} Marie-Pauline Lavoye, mineure, sans profession, sous l'administration légale de son père, M. Jean-François Lavoye, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Saumur.

La vente a été ordonnée par un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, qui ordonne la licitation aux enchères publiques.

Mise à prix du premier lot, cinquante-quatre mille francs, ci. 54.000 fr.

Mise à prix du second lot, vingt-et-un mille francs, ci. 21.000 »

Total des mises à prix : soixante-quinze mille francs, ci. 75.000 »

La vente de la ferme du Haut-Saunay a été ordonnée sur une estimation de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs, et celle de la ferme du Grand-Veau sur une estimation de soixante-trois mille cent dix francs. Mais le tribunal a dit que les lots pourraient être divisés en divisant aussi les estimations, suivant les attributions qui ont été faites aux enfants Lavoye dans le partage de la succession de M. Berthelot-Grandmaison, leur aïeul.

Les mises à prix ci-dessus ont été fixées conformément à cette disposition du jugement.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M^e LAUMONIER.

Ces biens sont situés dans l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze.

Enregistré à Saumur, le quinze décembre mil huit cent soixante-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (604) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

MAISON

A Saumur, place du Marché-Noir, n° 1, et rue du Poits-Neuf, n° 23. S'adresser audit notaire ou à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (589)

A LOUER A SAUMUR UNE VASTE MAISON DE COMMERCE

Agréablement située, Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1° Une maison, sise commune de Varennes-sous-Montsoreau, au canton de Gaure, composée de plusieurs logements, cour et jardin; le tout entouré de murs, contenant environ 11 ares 15 centiares, numéros 588 et 589, section F.

2° Dix ares 83 centiares de terre labourable, sis commune de Villeberrier, appelés les Sabes, portés au cadastre sous le numéro 519, section B.

3° Onze ares 50 centiares de même terre, même commune, canton des Aulnes, portés au cadastre sous le numéro 807, section B.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (567)

BACCALURÉAT INSTITUTION CHEVALLIER

65, RUE DU CARDINAL LEMOINE, 65, A PARIS.

Dans la session d'octobre-novembre 1875, l'Institution Chevallier a eu 54 élèves reçus aux divers baccalauréats. Ce sont :

Dans les sciences : MM. Bert, Chaveriat, Cottignies, Couriot, Delacourt, Delaux, Demony, Dubief, Gellé, Gontouère, Imbert, Jehenne, Javigny, Lhote, Mangin, Marly de Bernage, Massard, Meunier, Mongeot, Nicolas, Oudin, Portelier, Robert, Salomon, Solaire, Torquet.

Dans les lettres : MM. Bert, Boinet, Bouchotte, Brisson, Cantacuzène (Constantin), Cardot, Chantereau, Coste, Delahy, Delor, Fleury, Galhier.

Boissière, Godefroy, Goguet, Guilouet, Huard, Jaquet, Jeanpierre, Letori, Maindron, Molin, Morin, Patenôtre, Prévost, Rebour, Teyssendier, Villette, Wateau.

Cours préparatoires aux divers baccalauréats pour les sessions d'avril et de juillet-août.

BACCALURÉAT ES-LETTRES. Trois cours distincts : 1° pour le baccalauréat es-lettres complet; 2° pour le scindé (1^{re} partie); 3° pour le scindé (2^e partie).

Dans l'intérêt des élèves arriérés dans leurs études, l'Institution Chevallier a organisé des cours élémentaires, dans lesquels ces élèves trouveront tous les secours nécessaires pour se préparer le plus rapidement possible à suivre utilement les cours supérieurs du baccalauréat es-lettres ou es-sciences.

COURS PRÉPARATOIRE A L'ECOLE DE SAINT-CYR. Sur cinq élèves déclarés admissibles en 1875, quatre ont été reçus définitivement. Ce sont : MM. Clément (reçu le 8^e), Duponchel, Gay-Lussac et Rédiér (Camille).

Pour répondre à la confiance des familles, et en raison du développement qu'a pris l'Institution, M. Chevallier vient d'associer à son œuvre M. Régis Grousset, ancien professeur de mathématiques à l'Institution Barbet et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe.

M. Grousset sera spécialement chargé de la direction de l'enseignement scientifique.

Nota. — Le TABLEAU DES COURS qui se font dans la maison est envoyé avec le prospectus franco, par la poste, à toute personne qui en fait la demande. (601)

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.